



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 05 JUILLET 2024 <i>Date de l'annonce publique : 28.06.2024</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 27.06.2024</i>
<i>Présents:</i> MM. Youri DE SMET, bourgmestre ff et Frank COLABIANCHI, échevin MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, MM. Max AREND, Marc RAUCHS, Mmes Gabriella DAMJANOVIC, Yolande SCHUSTER, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire <i>Excusée:</i> Mme Monique SMT-THIJS, bourgmestre, a donné procuration à M. Youri DE SMET, échevin, bourgmestre pour voter en son nom (sauf pour les points 03.B, 03.C, 06.A- 06.F)	

11.B. RÈGLEMENT RELATIF À LA FIXATION DES TARIFS D'ENTRÉE POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE CULTUREL COMMUNAL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT ARCA

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 22.05.2023 relative à la fixation des tarifs d'entrée pour les manifestations organisées par le service culturel communal au sein de l'établissement ArcA à Bertrange, approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 12.06.2023 référence 843x9a6a3,

Revu sa délibération du 11 juillet 2023 portant modification des tarifs d'entrée, approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur le 26.07.2023,

Vu que le collège échevinal propose de modifier les tarifs d'entrée sur base du programme proposé pour les spectacles et manifestations à venir,

Vu donc la proposition de tarification suivante à partir du 01.01.2025, à savoir :

	Tarif normal	< 18 / étudiants	Repr. Scolaires
Théâtre / Concerts	20 €	8 €	gratuit
Danse / Divers	25 €	8 €	
Conférences / Informations	gratuit	gratuit	
Bienfaisance			
Workshops et ateliers payants	10 €		

Revu sa délibération du 11 juillet 2023 portant approbation de la convention « Kulturpass » qui constitue un passeport culturel à l'intention de personnes en situation précaire,

Considérant que le tarif préférentiel pour les détenteurs d'un « Kulturpass » est fixé actuellement à 1,50 € par personne,

Considérant également que le nombre de tickets « Kulturpass » est limité comme suit :

Event	Capacité	Nombre de tickets Kulturpass
ArcA	159	4
Centre Atert	300	8

Vu que les recettes en question sont à imputer sur l'article budgétaire 2/836/706080/99001 – ARCA : billets d'entrée,

Vu la circulaire ministérielle n°2023-023 du 10 février 2023 relative au guide juridique sur les taxes communales,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

avec toutes les voix :

- décide de fixer comme suit les tarifs d'entrée pour les manifestations organisées par le service culturel communal au sein de l'établissement ArcA à Bertrange, avec une entrée en vigueur à partir du 01.01.2025 :

	Tarif normal	< 18 / étudiants	Repr. Scolaires
Théâtre / Concerts	20 €	8 €	gratuit
Danse / Divers	25 €	8 €	
Conférences / Informations	gratuit	gratuit	
Bienfaisance			
Workshops et ateliers payants	10 €		

- décide que le tarif réduit est applicable aux jeunes de moins de 18 ans et aux étudiants sur base de présentation d'une carte d'élève ou d'étudiant,
- que tarif du « Kulturpass » est applicable par personne, détenteur d'une carte « Kulturpass », et dans la limite des places disponibles,
- transmet la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

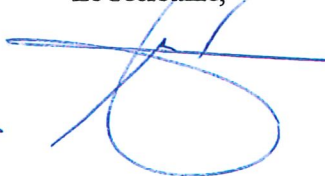
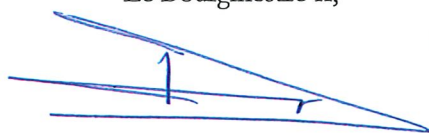
(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 10 juillet 2024

Le Bourgmestre ff,

Le Secrétaire,



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 5 juillet 2024 portant fixation des tarifs d'entrée pour les manifestations organisées par le service culturel communal au sein de l'établissement ARCA, approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 01.08.2024, a été publiée et affichée à partir de ce jour.



Bertrange, le 5 août 2024

Youri DE SMET
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire